



Programmes de cours
Science Politique
2021-2022

Sommaire

L1 Science Politique – Parcours classique	3
L1 science politique – parcours réussite	6
L2 Science Politique.....	10
L3 science politique	15
Master Politiques publiques Parcours Administration et politiques publiques	20
Master Relations internationales Parcours Relations internationales	26
Master Relations internationales Parcours Défense et dynamiques industrielles	27
Master Science politique Parcours Etudes politiques.....	28

L1 Science Politique – Parcours classique

Government and the economy in France: A Historical Perspective(2098)

- Cloner le contenu


Code interne : (2098)

Responsable(s) :

- M. Yves-Marie PÉREON

Programme de cours :

(mai 2022)

Téléchargez le programme de cours ici : 
[syllabus government the economy - yves-marie pereon.pdf \(297.95 ko\)](#)

Introduction historique au droit (3000)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3000

Responsable(s) :

- [M. Franck ROUMY](#)
- [Mme Céline COMBETTE](#)
- [M. François SAINT-BONNET](#)
- [M. Bernard D'ALTEROCHE](#)

Programme de cours :

(mai 2022)

Equipe 1 : Pr. Roumy

Equipe 2 : Pr. D'Alteroche

Equipe 3 : Mme Combette / Monsieur Saint-Bonnet

Cours du Pr. D'Alteroche - eq.2 (mai 2022)

Le cours d'Introduction historique au droit fait partie des « enseignements fondamentaux » de la première année des études de droit (Art. 10 de l'arrêté du 30 avril 1997). Son but est de présenter les racines de ce qui forme le droit français contemporain. Ce dernier, en effet, n'est pas apparu avec le Code civil. Il est le produit de diverses sources (droit romain, droit canonique, droits germaniques, coutumes, législation des princes...) qui en se combinant et en s'influençant mutuellement ont donné naissance à ce qui allait devenir le droit français.

Le but de ce cours sera donc de montrer cette évolution.

Droit constitutionnel 1 (2062)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2062

Responsable(s) :

- [M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET](#)
- [M. Olivier GOHIN](#)
- [M. Armel LE DIVELLEC](#)

Programme de cours :

(Février 2021)

Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET

Équipe 2 : Professeur Olivier GOHIN

Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

Téléchargez le plan de cours :

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

[Plan de cours - 1er semestre \(188.55 ko\)](#)

Cours du professeur Olivier GOHIN - Équipe 2
(Version à jour février 2021)

Téléchargez le plan de cours :

[Plan de cours \(118.72 ko\)](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC -
Équipe 3 (Version à jour février 2022)

[dc.l1.presentation2021-22.pdf \(52.85 ko\)](#)

Histoire du common law (3001)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3001

Responsable(s) :

- [Mme Emmanuelle CHEVREAU](#)

Programme de cours :

(Mars 2021)

Le *Common law* est le système juridique en vigueur dans une grande partie des pays anglophones (Royaume-Uni, États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, etc.). La tradition juridique des pays dits de *Common law* s'est construite à partir de la même matrice : le *Common law* anglais qui s'est développé à l'initiative des rois d'Angleterre à l'époque médiévale.

L'objet du cours est de retracer la naissance et le développement du *Common law* dans le royaume d'Angleterre du Moyen Age au XIXe siècle. Il s'agira d'expliquer, dans une perspective historique, la singularité (encore actuelle) de cette tradition juridique qui s'est construite parallèlement et indépendamment des droits de l'Europe continentale.

La première partie du cours est consacrée à l'agencement progressif du système de *Common law* en Angleterre (Ve-XVe s.). L'avènement des rois anglo-normands marque l'édification d'une monarchie centralisée qui favorisa l'agencement d'une justice royale efficace. C'est dans ce contexte que s'épanouissent des notions clés du *Common law* : la technique du *writ*, le précédent (*case-law*), les garanties processuelles attachées au procès juste (notamment le jury, l'interdiction de la détention arbitraire) consacrées entre autres par la célèbre *Magna Carta* de 1215, l'enseignement du droit et l'apparition des professions juridiques. Entre les XIVe et XVe s., les procédures et la jurisprudence des cours royales dites de *Common law* deviennent de plus en plus rigides et conduisent à l'apparition de la juridiction d'*Equity* sous l'impulsion du *Lord Chancellor*.

La seconde partie du cours aborde l'évolution du *Common law* dans le contexte de mutations politiques et religieuses initiées au XVIe s. et qui conduisent à la consécration du régime parlementaire à l'occasion de la *Glorious Revolution* de 1689 et à l'adoption de textes mythiques tels la *Petition of Rights*, l'*Habeas Corpus Act* ou le *Bill of Rights*. Dans le contexte d'émergence du parlementarisme, la dualité entre juridictions de *Common law* et d'*Equity* s'affirme avec force et entraîne une concurrence âpre entre celles-ci. Cela aboutit aux grandes réformes législatives des années 1870 qui réorganisent le système judiciaire anglais et mettent fin à la dualité de juridiction.

Parallèlement aux mutations politiques et constitutionnelles anglaises, l'Empire britannique se constitue. Il en résulte une diffusion du *Common law* anglais par la monarchie et les colons dans les territoires coloniaux, posant ainsi les premières bases de la future famille des systèmes anglophones de *Common law* (États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, etc.).

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Droit constitutionnel 2 (2063)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2063

Responsable(s) :

- [M. Armel LE DIVELLEC](#)
- [M. Olivier GOHIN](#)
- [M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET](#)

Programme de cours :

(Février 2021)

Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET

Équipe 2 : Professeur Olivier GOHIN

Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC


Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

> [Plan de cours - 2e semestre](#)

Cours du professeur Olivier GOHIN - Équipe 2 (Version à jour février 2021)

> [Plan du cours - Février 2021](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf \(52.85 ko\)](#)

History of the european legal system (3004)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3004

Responsable(s) :

- [Mme Sophie DÉMARE-LAFONT](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

The purpose of the class is to trace the major steps in the formation of the Civil Law and the Common Law traditions. A first chapter will delineate the antique foundations of both traditions in the Greek and Roman periods, and two other chapters will review the historical development of each system until the 18th century, focusing on the legal sources and the role of codification.

Atelier recherche (ATELIER)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : (ATELIER)

Responsable(s) :

- [Mme Natacha GALLY](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Cet atelier a vocation à accompagner les étudiant.es du M1 Politiques publiques dans la réalisation de leur mémoire. Nous y discutons des différentes étapes de la démarche de recherche : poser une question de recherche, faire une revue de littérature, collecter et confronter des matériaux empiriques variés, mener des entretiens semi-directifs, mobiliser des concepts et des outils théoriques, construire une problématique. L'atelier implique la participation active de toutes et

tous. Il est conçu comme un lieu d'échange et d'entraide sur les questions qui émergent nécessairement au cours d'une enquête. Il se déroule à raison de 2h toutes les deux semaines, en première partie de semestre.

L1 science politique – parcours réussite

Droit constitutionnel 1 (2062)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2062

Responsable(s) :

- [M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET](#)
- [M. Olivier GOHIN](#)
- [M. Armel LE DIVELLEC](#)

Programme de cours :

(Février 2021)


Équipe 1 : Professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET

Équipe 2 : Professeur Olivier GOHIN

Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC

Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1
(Version à jour février 2022)

Téléchargez le plan de cours :


 [Plan de cours - 1er semestre \(188.55 ko\)](#)

Cours du professeur Olivier GOHIN - Équipe 2
(Version à jour février 2021)

Téléchargez le plan de cours :

 [Plan de cours \(118.72 ko\)](#)

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3
(Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf \(52.85 ko\)](#)

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Histoire du common law (3001)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 3001

Responsable(s) :

- [Mme Emmanuelle CHEVREAU](#)

Programme de cours :

(Mars 2021)

Le *Common law* est le système juridique en vigueur dans une grande partie des pays anglophones (Royaume-Uni, États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, etc.). La tradition juridique des pays dits de *Common law* s'est construite à partir de la même matrice : le *Common law* anglais qui s'est développé à l'initiative des rois d'Angleterre à l'époque médiévale.

L'objet du cours est de retracer la naissance et le développement du *Common law* dans le royaume d'Angleterre du Moyen Age au XIXe siècle. Il s'agira d'expliquer, dans une perspective historique, la singularité (encore actuelle) de cette tradition juridique qui s'est construite parallèlement et indépendamment des droits de l'Europe continentale.

La première partie du cours est consacrée à l'agencement progressif du système de *Common law* en Angleterre (Ve-XVe s.). L'avènement des rois anglo-normands marque l'édification d'une monarchie centralisée qui favorisa l'agencement d'une justice royale efficace. C'est dans ce contexte que s'épanouissent des notions clés du *Common law* : la technique du *writ*, le précédent (*case-law*), les garanties processuelles attachées au procès juste (notamment le jury, l'interdiction de la détention arbitraire) consacrées entre autres par la célèbre *Magna Carta* de 1215, l'enseignement du droit et l'apparition des professions juridiques. Entre les XIVe et XVe s.,

les procédures et la jurisprudence des cours royales dites de *Common law* deviennent de plus en plus rigides et conduisent à l'apparition de la juridiction d'*Equity* sous l'impulsion du *Lord Chancellor*.

La seconde partie du cours aborde l'évolution du *Common law* dans le contexte de mutations politiques et religieuses initiées au XVIe s. et qui conduisent à la consécration du régime parlementaire à l'occasion de la *Glorious Revolution* de 1689 et à l'adoption de textes mythiques tels la *Petition of Rights*, l'*Habeas Corpus Act* ou le *Bill of Rights*. Dans le contexte d'émergence du parlementarisme, la dualité entre juridictions de *Common law* et d'*Equity* s'affirme avec force et entraîne une concurrence âpre entre celles-ci. Cela aboutit aux grandes réformes législatives des années 1870 qui réorganisent le système judiciaire anglais et mettent fin à la dualité de juridiction.

Parallèlement aux mutations politiques et constitutionnelles anglaises, l'Empire britannique se constitue. Il en résulte une diffusion du *Common law* anglais par la monarchie et les colons dans les territoires coloniaux, posant ainsi les premières bases de la future famille des systèmes anglophones de *Common law* (États-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, etc.).

Relations internationales (2300)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2300

Responsable(s) :

- [M. Jean-Jacques ROCHE](#)

Programme de cours :

(Février 2021)

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Ce cours d'initiation aux Relations Internationales a un double objectif. Le premier objectif est de comprendre les raisons qui ont permis de pacifier les relations interétatiques en réduisant considérablement l'anarchie internationale. Avec moins de 80.000 morts provoqués en 2019 par la violence politique, il est possible de considérer que le monde n'a jamais été aussi peu dangereux. Paradoxalement, les images des conflits qui perdurent, le terrorisme, les atteintes à l'environnement, la vitesse de circulation des épidémies induisent un très fort sentiment d'insécurité qui contredit ces évolutions statistiques. La première partie du cours analysera donc ce paradoxe. Il conviendra tout d'abord de dresser l'inventaire des instruments qui ont permis de réduire la conflictualité internationale. Dans un second temps, il sera possible de montrer que, débarrassés « du fléau de la guerre » (interétatique), les États ont pris en considération d'autres types de menaces qu'ils négligeaient jusqu'alors (terrorisme, violences intérieures, atteintes aux droits de l'homme, dégradation de l'environnement...), induisant de ce fait la perception d'un monde toujours dangereux en dépit du recul de la guerre interétatique. Le second objectif de ce cours d'initiation sera de proposer différentes grilles d'interprétation du monde de l'après-guerre froide en s'appuyant sur les théories des relations internationales. Pour ce faire, le monde sera découpé en quatre scènes : la scène interétatique, la scène des organisations internationales, la scène de la société-monde, la scène de l'économie-monde). L'examen de chacune de ces scènes permettra de privilégier des paramètres spécifiques mettant en avant des dimensions particulières de la vie internationale (multilatéralisme, gouvernance globale, démocratie de marché...). La prise en compte des dimensions politique, historique, juridique, économique et sociologique des Relations Internationales visera ainsi à comprendre le rôle des multiples acteurs impliqués dans la structuration du monde contemporain, lequel oscille en permanence entre compétition et coopération, amitié et

hostilité.

PLAN DU COURS

Introduction

PARTIE I : LA SCENE DE LA SOCIETE INTERETATIQUE

Section I - La souveraineté, principe d'organisation de la vie internationale

Section II - Le monde westphalien

Section III - L'anarchie tempérée des rapports interétatiques

PARTIE II : LA SCENE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Section I - Coordination et interdépendance

Section II - Le multilatéralisme

Section III - Les relations avec la scène interétatique

PARTIE III : LA SCENE DE LA SOCIETE-MONDE

Section I - Le monde post-westphalien

Section II - La gouvernance globale

Section III - Les relations avec la scène interétatique

PARTIE IV : LA SCENE DE L'ECONOMIE MONDE

Section I - La mondialisation économique

Section II - La démocratie de marché

Section II - Les relations avec la scène interétatique

Conclusion

I - Les nouvelles grilles d'interprétation de la scène interétatique

II - La potentialisation des changements induits par la cohabitation des scènes annexes à la scène interétatique

III - L'influence de la scène des organisations internationales sur la scène interétatique

IV - L'influence de la scène de la société-monde sur la scène interétatique

V - L'influence de la scène de l'économie-

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

monde sur la scène interétatique

Droit constitutionnel 2 (2063)

- Cloner le contenu

Code interne : 2063

Responsable(s) :

- M. Armel LE DIVELLEC
- M. Olivier GOHIN
- M. Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET

Programme de cours :

(Février 2021)

Équipe 1 : Professeur

Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET

Équipe 2 : Professeur Olivier GOHIN

Équipe 3 : Professeur Armel LE DIVELLEC


Cours du professeur Dominique CHAGNOLLAUD DE SABOURET - Équipe 1 (Version à jour février 2022)

> Plan de cours - 2e semestre

Cours du professeur Olivier GOHIN - Équipe 2 (Version à jour février 2021)

> Plan du cours - Février 2021

Cours du professeur Armel LE DIVELLEC - Équipe 3 (Version à jour février 2022)

 [dc.l1.presentation2021-22.pdf \(52.85 ko\)](#)

Introduction aux médias et au journalisme (6008)

- Cloner le contenu

Code interne : 6008

Responsable(s) :

- M. Rémy RIEFFEL

Programme de cours :

(Mars 2020)

La place des médias et des nouvelles technologies numériques devient de plus en plus visible et déterminante dans nos sociétés. Nous croyons bien les connaître parce qu'ils font partie de notre environnement quotidien (journaux, radios, télévisions, ordinateurs, smartphones, tablettes, etc.). Pourtant, beaucoup de lieux communs et de jugements hâtifs circulent à leur sujet.

Ce cours a principalement pour objectif de démystifier les idées reçues concernant les médias, leur rôle et leur influence aujourd'hui. Est-il vrai que la presse écrite va disparaître ? Peut-on dire que la télévision fait encore l'élection ? Quel est le véritable pouvoir des images et des réseaux sociaux ? Internet est-il synonyme de révolution culturelle ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles on tentera de répondre.

Pour ce faire, on décrira le panorama du paysage médiatique français aujourd'hui en analysant le succès grandissant d'Internet et des réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, Snapchat, etc.) notamment auprès des jeunes ; en étudiant la crise de la presse écrite, le poids de la radio et de la télévision. On tentera également de comprendre la manière dont le public utilise aujourd'hui les médias classiques et les médias numériques, de préciser les modalités de travail et le rôle des journalistes, de saisir les enjeux de la

nouvelle communication politique ainsi que les mutations du monde de la culture à l'ère numérique.

Formations concernées :

- [Licence Information communication](#)
- [Licence en Droit](#)

L2 Science Politique

Droit administratif (2055)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2055


Responsable(s) :

- [M. Bertrand SEILLER](#)
- [M. Olivier GOHIN](#)

Programme de cours :

Équipe 1 : Professeur Bertrand SEILLER
Équipe 2 : Professeur Olivier GOHIN

*Plan du cours du professeur Olivier GOHIN -
Équipe 2 (version à jour février 2021)*

 [Téléchargez le plan de cours \(101.85 ko\)](#)

Médias et politique (2033)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2033

Responsable(s) :

- [Mme Géraldine MUHLMANN](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

COURS du Pr Géraldine Muhlmann

L2, Médias et Politique

Année 2021-2022, 1^{er} semestre

I. L'invention de la notion moderne de
« public » et le problème de la
spectacularisation de la vie publique

1. L'exemple de l'Athènes antique

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

2. L'Angleterre du XVIIe siècle et l'enjeu de la liberté d'expression
3. Les Lumières et l'idée du « public »
4. Kant et la théorisation du « principe de publicité » (*Öffentlichkeit*)
5. Les deux révolutions démocratiques (américaine et française) et l'épineuse question de la régulation de la liberté d'expression
6. Une critique du « spectacle » au sein même des Lumières : Rousseau
7. A l'aube de la presse moderne de masse, les mises en garde de Marx

II. L'invention du journalisme moderne

1. La révolution des « news », dans la deuxième moitié du XIXe siècle aux Etats-Unis, et l'invention du « reporter »
2. « Objectivité » ? La notion de « fait », ses enjeux, ses problèmes
3. Nouvelles inquiétudes sur ce nouveau « public » de l'information
4. Haines et critiques de la presse à la fin du XIXe siècle

III. Consommation de « l'actu », divertissement, « fake news » et crises de la confiance dans les journalistes : de nouvelles questions ?

1. Plusieurs approches théoriques pour la critique de l'espace public actuel
2. Roland Barthes et la notion de « mythe »
3. Guy Debord et la « société du spectacle »
4. Robert E. Park : les avancées de la sociologie des publics et la réflexion sur les garde-fous du métier de journaliste
5. Hannah Arendt : divertissement et jugement

6. Retour sur une expérience dans l'histoire du journalisme : le courant du *New Journalism* des années 1960 et 1970
7. Les tentatives du *Public Journalism* (appelé aussi *Civic Journalism*) dans les années 1990-2000 : quel bilan ?
8. Donald Trump : la logique de la télé-réalité au pouvoir ?
9. Le journaliste, les faits, les sources, les « lanceurs d'alerte » : réflexion à partir du film de Michael Mann, *The Insider* (1999)

Liste des exposés d'étudiants :

Séance du jeudi 30 septembre :

1. Milton, *Areopagitica* (livre prêté)
2. Kant, *Réponse à la question : Qu'est-ce que les Lumières ?* (texte distribué)

Séance du 7 octobre :

1. Le Premier Amendement aux Etats-Unis
2. La loi française du 29 juillet 1881

Séance du 14 octobre :

1. Marx et la notion d'idéologie

Séance du 21 octobre :

1. Michael Schudson, *Discovering the News. A Social History of American Newspapers* (ouvrage prêté)
2. Michael B. Palmer, *Des petits journaux aux grandes agences. Naissance du journalisme moderne 1863-1914* (ouvrage prêté)

Séance du 28 octobre :

1. Gustave Le Bon, *Psychologie des foules* (1895) (rééd. PUF, « Quadrige », 1988)
2. Gabriel Tarde, *L'Opinion et la Foule* (1901) (rééd. PUF, « Quadrige », 1989)

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Séance du ? (en remplacement du 11 novembre) :

1. Guy Debord, *La Société du spectacle* (1967)
2. Roland Barthes, *Mythologies* (1957) (rééd. Seuil, coll. de poche)

Séance du 18 novembre :

1. Robert. E. Park, *Le Journaliste et le Sociologue*, recueil de textes, Seuil, 2008
2. Hannah Arendt, « La crise de la culture », dans H. Arendt, *La Crise de la culture* (1954), trad. fr. Gallimard, « Folio »

Séance du 25 novembre :

1. Qu'est-ce que le *New Journalism* ?
2. Qu'est-ce que le *Public Journalism* (aussi appelé *Civic Journalism*) ? (Deux ouvrages seront prêtés pour réaliser cet exposé)

Séance du 2 décembre :

Visionnage du film de Michael Mann, *The Insider* (1999)

Séance du 9 décembre :

1. Qu'est-ce qu'un « lanceur d'alerte » et quelles questions soulève-t-il (protection juridique, déontologie journalistique) ?

Lors de la dernière séance, celle du 16 décembre, Me Florence Bourg, avocat à la Cour et spécialiste du droit de la presse, viendra nous parler d'affaires qui concernent la loi du 19 juillet 1881 en précisant la jurisprudence récente.

Bibliographie :

L'essentiel de la bibliographie reliée à ce cours est présentée à travers la liste des exposés (dont beaucoup porteront sur des ouvrages).

Les textes qui seront distribués à l'ensemble des étudiants constituent des lectures obligatoires.

Il est conseillé à tous les étudiants de s'informer, à partir du cours et des exposés entendus, sur les auteurs évoqués, en consultant leurs travaux. Les auteurs particulièrement importants seront précisés en classe.

En cas de besoin, les étudiants pourront consulter les ouvrages de G. Muhlmann : *Une Histoire politique du journalisme* (Seuil, coll. « Points»), *Du journalisme en démocratie* (nouvelle édition Klincksieck), *La Liberté d'expression* (écrit avec E. Zoller et E. Decaux, Dalloz, coll. « A savoir » de poche) et *Histoire des idées politiques* (édition refondue, PaUF, 2012)

Sociologie politique 2 (2034)

- Cloner le contenu

Code interne : 2034

Responsable(s) :

- Mme Natacha GALLY
- Mme Julie BAILLEUX

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours propose d'initier les étudiant.es à la sociologie politique de l'État, en abordant successivement la sociologie des institutions qui le constituent puis celle des acteurs qui le peuplent. La première partie du cours examine la notion d'institution et les mécanismes constitutifs des processus d'institutionnalisation (objectivation,

légitimation, socialisation etc..). La seconde partie du cours propose une sociologie politique de celles et ceux qui constituent la chair de l'État (dirigeant.es politiques, haut.es fonctionnaires, agent.es de terrain, élu.es locaux). Elle s'intéresse à la construction historique des rôles au sein des champs politique et bureaucratique et en discute les évolutions récentes.

Problèmes économiques et sociaux contemporains (4024)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 4024

Responsable(s) :

- [Mme Kim HUYNH-BESANCENOT](#)

Programme de cours :

(Juillet 2021)

Ce cours présente la façon dont les problèmes économiques et sociaux sont pour la plupart aujourd'hui pris en charge par la sécurité sociale française. Après une présentation rapide de la construction de la sécurité sociale, les 4 grands risques sociaux sont présentés ainsi que les politiques économiques permettant de neutraliser au moins partiellement ces risques.

Finances publiques (2160)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2160

Responsable(s) :

- [M. Martin COLLET](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

L'étude des finances publiques conduit à envisager l'ensemble des règles relatives aux

flux d'argent public comme, au-delà, les objectifs économiques et politiques qui guident ces flux. Il s'agit ainsi de comprendre comment l'État et les différentes administrations publiques (collectivités territoriales, organismes de sécurité sociale, etc.) gagnent puis dépensent l'argent nécessaire à la mise en œuvre de leurs différentes activités d'intérêt général.

Une première partie du cours est consacrée aux grands objectifs que poursuivent les acteurs de la gestion publique : garantir l'équilibre monétaire, d'une part, et assurer un certain équilibre budgétaire, d'autre part. L'accent est mis sur le cadre européen dans lequel s'inscrivent dorénavant ces objectifs. Une seconde partie conduit à observer la pratique quotidienne de la gestion de l'argent public par les différentes administrations : à la fois du point de vue des recettes (prélèvements obligatoires, redevances pour service rendu, emprunt) et des dépenses (programmation, cadre comptable, modalités d'exécution, contrôles).

Introduction au droit de la communication (6039)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 6039

Responsable(s) :

- [Mme Agnès GRANCHET](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit de la communication régit l'ensemble des activités de publication ou de mise à disposition publique de messages, quels qu'en soient la forme (orale, écrite, sonore, audiovisuelle, électronique...) ou l'auteur (professionnel des médias ou citoyen « amateur »). La connaissance de ce droit, susceptible de faire l'objet d'une future spécialisation universitaire et professionnelle,

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

est donc utile à tout citoyen dans l'exercice de sa liberté d'expression, notamment sur les services de communication au public en ligne tels que les réseaux sociaux.

Centré, pour l'essentiel, sur l'exposé du droit français, le cours d'Introduction au droit de la communication tend à donner aux étudiants une vision d'ensemble de la matière et à susciter, à la lumière de l'actualité, toujours très riche, de la discipline, un regard critique sur les règles en vigueur.

Après une introduction sur l'objet, les sources et les principes du droit de la communication, ce cours aborde, en deux parties successives, les limites et les garanties de la liberté d'expression.

Plan indicatif du cours (susceptible de modifications en fonction de l'actualité de la matière)

Introduction : Objet, sources et principes du droit de la communication

Première partie : Limites de la liberté d'expression

Titre 1 - Contrôles judiciaires des contenus

Chapitre 1 : Discours de haine (régime de responsabilité de la loi de 1881)

Chapitre 2 : Atteintes aux droits de la personnalité

Chapitre 3 : Informations relatives à l'action de la police et de la justice

Chapitre 4 : Messages publicitaires

Titre 2 - Contrôles administratifs des contenus

Chapitre 1 : Régulation administrative

Chapitre 2 : Police administrative

Deuxième partie : Garanties de la liberté d'expression

Titre 1 - Statut des journalistes et liberté de la presse

Chapitre 1 : Définition du journaliste professionnel

Chapitre 2 : Droits et obligations des journalistes professionnels

Titre 2 - Propriété littéraire et artistique et liberté de création

Chapitre 1 : Droit d'auteur

Chapitre 2 : Droits voisins

Titre 3 - Réglementation des activités de communication et pluralisme des médias

(sous réserve)

Chapitre 1 : Statut des entreprises médiatiques (presse, audiovisuel, internet)

Chapitre 2 : Droit de réponse

L3 science politique

Théorie politique (2368)

- Cloner le contenu

Code interne : 2368

Responsable(s) :

- Mme Géraldine MUHLMANN

Programme de cours :

(février 2022)

L3 de science politique

**Cours de Théorie politique, 1er semestre
2021-2022**

Pr Géraldine Muhlmann

Plan et bibliographie

Introduction au cours : un cours thématique, dont l'objectif est de donner quelques repères dans les grands problèmes que traite la philosophie politique.

I. Les Grecs anciens : la question du « bon régime » traitée à partir de l'enjeu de la justice

1. Les institutions athéniennes au Ve siècle av. JC
2. Platon : instituer l'aristocratie des philosophes

EXPOSE : Présentation biographique de Platon

- a. Le propos de *La République* de Platon

- b. Le mythe raconté par Protagoras, dans le dialogue *Protagoras* de Platon (extrait donné en classe, **lecture obligatoire**)

3. Aristote : la réponse à la question du « bon régime » est plus ouverte que chez Platon

EXPOSE : Présentation biographique d'Aristote

- a. Tout régime est potentiellement « bon » ou « mauvais »
- b. Les vertus du nombre, ou l'un des premiers arguments en faveur de la démocratie dans l'histoire de la philosophie : *Les Politiques*, Livre III, chapitre 11 (extrait donné en classe, **lecture obligatoire**)

II. Le problème de l'Etat moderne et la naissance du concept de « souveraineté »

1. Le XVIe siècle nord-européen et le problème de la légitimation du pouvoir politique

EXPOSE : Les guerres de religion en France

2. Autonomiser le pouvoir politique par rapport aux pouvoirs religieux : le « précédent » de l'humanisme civique et notamment de Machiavel

EXPOSE : Présentation biographique de Machiavel

3. Bodin et le concept de souveraineté

EXPOSE : Présentation biographique de Bodin

- a. En rupture avec le monde médiéval, penser le *monopole* de la domination
- b. En rupture avec les légistes, la « positivation » du droit par Bodin, par-delà quelques résidus moraux et métaphysiques dans la pensée bodinienne
- c. L'unilatéralité de la loi, l'obéissance totale des sujets
- d. La souveraineté engendre les notions de territoire, de population et de nation
- e. L'illimitation de la souveraineté comme garantie de son indivisibilité
- f. Les deux « lois du royaume » et les questions qu'elles suscitent : le problème est peut-être celui de l'absence d'une théorie de la représentation chez Bodin

III. Hobbes : une théorie des fondements du pouvoir politique qui deviendra un pivot de la philosophie politique moderne

NB : Lecture obligatoire : chapitres XIII, XIV, XV(partiellement), XVI, XVIII, XIX, XX et XXI du Léviathan (distribués en classe)

EXPOSE : Présentation biographique de Hobbes

1. Le contexte anglais au XVIe siècle
2. La fiction hobbsienne du contrat, ou l'enracinement de la théorie de la souveraineté dans la loi naturelle
3. Le chapitre XVI du *Léviathan*, ou la théorie hobbsienne de la représentation
4. Républiques d'acquisition et Républiques d'institution
5. Comme chez Bodin, le refus de limiter la souveraineté, afin de sauvegarder son indivisibilité...

6. ... et ses conséquences : c'est le souverain qui décide de ce qui est *juste*. D'où la théorie hobbsienne de la liberté des sujets
7. La question de la résistance
8. Le Souverain a beau être très puissant, il est mortel

IV. La critique libérale de la souveraineté absolue : chez John Locke et chez Montesquieu, l'enjeu des droits individuels et de ce qui « retient » le pouvoir

NB : Lectures obligatoires :

Chapitre XIX du Second Traité du gouvernement civil de Locke (distribué en classe)

Livre XI de L'Esprit des Lois de Montesquieu (distribué en classe)

1. Locke

EXPOSE : Présentation biographique de Locke

- a. La conception lockienne du droit naturel
- b. Le contrat pensé comme une mission confiée à des représentants
- c. Par des droits fondamentaux imposés au Souverain, protéger « le propre » de l'individu
- d. La distribution des pouvoirs selon Locke
- e. La question de la « résistance »

2. Montesquieu

EXPOSE : Présentation biographique de Montesquieu

- a. Montesquieu pense le problème des institutions politiques sans partir du concept de souveraineté, et en reprenant plutôt la réflexion antique sur les « régimes »

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

- b. « Liberté politique », « gouvernement modéré » et « distribution des pouvoirs » chez Montesquieu
- c. Comment situer Montesquieu par rapport au libéralisme anglais, et par rapport à son époque en général ?

Dictionnaire de philosophie politique, PUF, 1996, coll. « Quadrige », 2003

E. Zoller, *Introduction au droit public*, Dalloz, 2006, 2^e édition 2013

Ouvrages de référence :

Aristote (384-322 av. J.-C.), *Les Politiques*, trad. fr. Garnier-Flammarion

O. Beaud, *La Puissance de l'Etat*, PUF, coll. « Léviathan », 1994

J. Bodin (1530-1596), *Les Six Livres de la République*, 1576, abrégé : Gérard Mairet (éd.), Paris, Le Livre de Poche, 1993

T. Hobbes (1588-1679), *Léviathan*, 1651, trad. fr. Sirey, 1971, ou Gallimard (Folio), 2000

J. Locke (1632-1704), *Deux Traités du gouvernement civil*, 1690, trad. fr. Garnier-Flammarion

B. Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, 1995, rééd. en poche Flammarion.

Montesquieu (1689-1755), *L'Esprit des Lois*, 1748, Gallimard 1995 ou Flammarion 1995, en particulier le livre XI

V. Le peuple souverain, ou la perspective démocratique : Jean-Jacques Rousseau

NB : Lecture obligatoire : Le Contrat social de Rousseau (à acheter, en édition de poche)

EXPOSE : Présentation biographique de Rousseau

1) Anti-libéralisme et héritage hobbsien chez Rousseau

1. La souveraineté comme « volonté générale »
2. Une souveraineté sans limite extérieure, donc « absolue », mais néanmoins « bornée » par sa nature même
3. De la possibilité d'une telle « volonté générale »
4. Le problème de la conscience individuelle face à la loi souveraine et notamment le problème de la résistance

Les deux dernières séances du cours : entraînement (à l'oral) à l'étude de textes, à partir d'extraits des auteurs étudiés

Bibliographie

Usuels :

Histoire des Idées politiques, nouvelle édition refondue, PUF, 2012

Dictionnaire des Œuvres politiques, PUF, 1986, coll. « Quadrige », 2001

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Platon (427-347 av. J.-C.), *La République* ; et *Protagoras*, trad. fr. Garnier-Flammarion

J.-J. Rousseau (1712-1778), *Du Contrat social*, 1762, Garnier-Flammarion ou autre édition de poche

Analyse des comportements politiques (2006)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2006

Responsable(s) :

- [M. Marc MILET](#)

Programme de cours :

(Février 2021)

L'analyse des comportements politiques, l'une des sous-disciplines de la sociologie politique, est classiquement divisée en deux grands domaines : les questions électorales relatives aux pratiques de vote et à l'orientation politique des électeurs d'une part, les modalités de la participation politique d'autre part. Consacré à « *participation, engagement et action collective* », le cours traite du second domaine tandis que le premier sera abordé dans le cadre du cours des méthodes de la science politique du Pr S. Strudel (avec lequel il est couplé, UEF du second semestre). Seront successivement présentées des leçons qui portent sur les mutations de la participation politique (le rapport à l'acte électoral, les militantismes, les nouvelles formes de la démocratie participative, les transformations de l'engagement); les mobilisations collectives et les mouvements sociaux; la violence politique enfin. Le cours entend questionner de nouveaux types d'approche (le terrorisme à l'aune des théories de l'action collective, l'apport de la sociologie des groupes d'intérêt à l'analyse des mouvements sociaux) et présenter de nouveaux objets (les « mobilisations conservatrices »).

Vie politique française (2360)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2360

Responsable(s) :

- [Mme Maryvonne BONNARD](#)

Programme de cours :

(Avril 2020)

Le cours retrace l'évolution de la pratique politique des acteurs et de l'état des forces politiques sous la Ve République.

L'analyse porte, d'une part sur le rôle des acteurs institutionnels (président, gouvernement, Parlement, Conseil constitutionnel), et d'autre part sur la place accordée aux citoyens à travers les élections, sur les stratégies des partis et l'évolution du paysage politique, sur le renouvellement des élites et des professionnels de la politique, et sur les effets de la médiatisation de la vie politique, à la fois sur les dirigeants et sur les citoyens.

Droit international public 1 (2105)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2105

Responsable(s) :

- [Mme Pascale MARTIN-BIDOU](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Le droit international public est l'ensemble des règles juridiques qui régissent les rapports entre États. Le cours traite des sujets du droit international (États, Organisations internationales), il s'interroge sur la place de l'individu dans la société internationale.

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Les sources du droit international – traités, coutume, principes généraux du droit, actes unilatéraux des États et des organisations internationales – font l'objet d'une deuxième partie. Enfin, le cours s'intéresse aux questions relatives à l'application du droit international – responsabilité, règlement des différends.

Méthodes de la science politique (2256)

- [Cloner le contenu](#)

Responsable(s) :

- [Mme Sylvie STRUDEL](#)

Programme de cours :

(Février 2021)

Ce cours s'inscrit dans la continuité du cours « Analyse des comportements politiques » donné par Marc MILET au premier semestre puisque son objectif premier vise aussi à familiariser les étudiants avec les « fondamentaux » de la sociologie politique. Son second objectif, plus spécifique, est de vouloir explorer « l'atelier du politiste » par une insistance forte mise sur l'articulation entre construction des objets (de la science politique), élaboration des protocoles de recherche et établissement des résultats.

Programme du cours

1. Introduction : repérage du politique et « discours de la méthode » ;
2. Faire de la sociologie politique. Construire une enquête ;
3. Chemins de traverse. Filmer la politique ;
4. Le métier politique. Interviewer les politiques ;
5. Les outils d'analyse du comportement politique ;
6. Les modèles d'interprétation du vote (1) - Approches localisées ;
7. Les modèles d'interprétation du vote (2) - Approches multivariées ;

8. Le vote comme rite. Approches anthropologiques ;
9. Les campagnes électorales. L'observation ;
10. 7 avril - La socialisation politique. Approches longitudinales ;
11. 14 avril - Étudier les partis politiques. Analyse des réseaux ;
12. 5 mai - Séance commune avec le TD pour la restitution des travaux de recherche.

Institutions administratives locales (2221)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2221

Responsable(s) :

- [Mme Natacha GALLY](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours a pour objectif d'approfondir les connaissances des étudiant.es sur le système politico-administratif territorial de la France. Il s'appuie sur les travaux de science politique, d'histoire, et de sociologie, afin d'expliquer le fonctionnement concret des institutions locales (collectivités territoriales et administrations déconcentrées) et les relations qu'elles entretiennent entre-elles et avec l'État central. Dans cette perspective, il revient dans un premier temps sur la construction historique de l'organisation territoriale française depuis la Révolution, afin de mettre au jour les principaux héritages institutionnels qui continuent de façonner aujourd'hui les institutions locales. Dans une seconde partie, le cours se concentre sur les réformes des quarante dernières années, dont il étudie la genèse et les effets.

Master Politiques publiques

Parcours Administration et politiques publiques

1^{ère} année de Master

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le droit administratif *français*, le droit administratif *allemand* et le « droit administratif » *anglais*. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects *structurels* (fondements, principes directeurs, institutions), sur les *activités administratives* principales (missions de service et missions de police), sur les principaux *actes administratifs* (unilatéraux et contractuels), sur les *moyens de l'administration* (matériels et humains), sur les *contrôles* de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les *modèles de « justice administrative »* et sur les *grands contentieux* de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de *Common law*).

Enfin, pour répondre à sa vocation *d'introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif*), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

Guerre et paix : introduction aux études stratégiques (2041)

- Cloner le contenu

Code interne : 2041

Programme de cours :

(Février 2021)

Responsable : Monsieur le professeur Edouard JOLLY

Un auteur demeure incontournable dès lors qu'il est question de comprendre la guerre : Clausewitz. Reconnu comme ayant transformé cette compréhension à l'époque des guerres modernes, l'influence de son ouvrage *Vom Kriege* s'étend tout au long du 19^e siècle et se prolonge au cours du 20^e jusqu'à, aujourd'hui toujours, demeurer une référence dans les études stratégiques. Qu'il s'agisse de contester son héritage, de savoir si sa définition de la guerre doit être reformulée ou même abandonnée en raison des développements des pratiques guerrières contemporaines ou des technologies de guerre sans cesse évolutives, l'œuvre de Clausewitz permet d'interroger tant le rapport du politique à la guerre que de la guerre à la politique. En laissant à la paix le rôle d'une promesse finale, l'objectif de ce cours est de comprendre l'esprit de la guerre, à partir de philosophie politique, d'histoire militaire et essentiellement d'une lecture critique de l'œuvre clausewitzienne.

Plan des séances

I. L'esprit de la guerre et le problème de l'hostilité

II. Comprendre la violence

III. De la guerre au politique

IV. De la politique à la guerre

V. Stratégie, tactique, combat

VI. Insurrection et révolution

VII. Pacification et contre-insurrection

VIII. Guerre nucléaire et guerres du climat

Politiques publiques (2280)

- Cloner le contenu

Code interne : 2280

Responsable(s) :

- Mme Natacha GALLY

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours présente les principaux outils développés en science politique pour analyser l'action publique et ses transformations. L'analyse des politiques publiques, issues des *policy sciences* nées aux États-Unis au tournant du XIX^e siècle, s'est développée en France à partir des années 1980 en se revendiquant d'une approche sociologique visant à analyser l'« État au concret ». Saisi à travers les activités de formulation, de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, l'État se donne en effet à voir non plus comme une institution abstraite et monolithique, mais comme un ensemble d'acteurs et d'organisations partiellement concurrents dont il s'agit alors de comprendre et d'expliquer les rationalités et les rapports de force. Au-delà du système politico-administratif, la prise en compte d'une variété d'acteurs privés – entreprises, groupes d'intérêts, associations – qui interviennent dans la fabrique de l'action publique éclaire sous un angle nouveau les rapports entre l'État et la société dans son ensemble.

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Atelier recherche (ATELIER)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : (ATELIER)

Responsable(s) :

- [Mme Natacha GALLY](#)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Cet atelier a vocation à accompagner les étudiant.es du M1 Politiques publiques dans la réalisation de leur mémoire. Nous y discutons des différentes étapes de la démarche de recherche : poser une question de recherche, faire une revue de littérature, collecter et confronter des matériaux empiriques variés, mener des entretiens semi-directifs, mobiliser des concepts et des outils théoriques, construire une problématique. L'atelier implique la participation active de toutes et tous. Il est conçu comme un lieu d'échange et d'entraide sur les questions qui émergent nécessairement au cours d'une enquête. Il se déroule à raison de 2h toutes les deux semaines, en première partie de semestre.

Philosophie politique 2 (2284)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2284

Responsable(s) :

- [Mme Géraldine MUHLMANN](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Master 1 de Science politique

Master 1 de Droit public

« Philosophie politique 2 » : Cours de Géraldine MUHLMANN

2e semestre, printemps 2022

Le XIXe siècle, siècle de crises dans la pensée

Plan du cours

1. A l'orée du XIXe siècle, après la Révolution française : une profonde crise du rationalisme

- a. Conservatismes et pensées contre-révolutionnaires
- b. « La révolution romantique » (Paul Bénichou)
- c. Le triomphe des « religions du cœur »

2. Certaines origines plus anciennes de la crise du rationalisme moderne

- a) Retour sur la crise sceptique déclenchée par David Hume
- b) La réponse de Kant à Hume, et les pointillés que laisse derrière lui le kantisme

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

3. Le romantisme comme crise : désirs contradictoires, désaccords internes, enjeux politiques et religieux

- a) Chateaubriand ou le romantisme serein (apparemment)
- b) Benjamin Constant ou le romantisme tourmenté

4. Ce qui pourrait « retenir » l'âge démocratique : le regard de Tocqueville

- a) Une critique libérale du règne de l'« égalité »
- b) Des tonalités antimodernes beaucoup plus profondes (et beaucoup plus pessimistes aussi)

5. Rationalité et progrès : la ligne française

- a) Condorcet, Saint-Simon, Auguste Comte : un progrès de la raison par « étapes » historiques
- b) Rayonnements et échos dans l'Angleterre de John Stuart Mill, de Charles Darwin et de Herbert Spencer

6. Rationalité et progrès : la ligne française (suite), ou Durkheim à la fois comme aboutissement et comme nouveau départ

- a) Durkheim : l'individualisme moderne sous conditions sociologiques
- b) Durkheim : ce que la science finira par changer, ou la question des « cultes de l'avenir »

7. Rationalité et dialectique : la ligne allemande, ouverte par Hegel

- a. Quelques repères dans la vie et l'œuvre de Hegel, enjeux du « système » hégélien
- b. L'aliénation de l'individu moderne
- c. Des points de débat qui diviseront ses disciples

8. Rationalité et dialectique : la ligne allemande (suite), ou les crises de l'après-Hegel

- a. Les Jeunes-Hégéliens ou l'acception radicale de la dialectique : l'inconnu de l'histoire, mais une véritable confiance dans la raison
- b. Feuerbach ou les « manques » de la théorie
- c. L'entrée en crise du jeune Marx

9. La crise Marx

- a. « Lutte de classes », « idéologie », « infrastructure/superstructure » : la raison comme problème
- b. Les possibilités de la « théorie » quand c'est la « praxis » qui mène la danse

10. La crise Nietzsche

- a. La généalogie des « conduites de vie » (ou « attitudes de vie », *Lebensführungen*)
- b. Nietzsche inclassable et irrécupérable

11. Max Weber : réceptacle de toutes les crises de la pensée allemande du XIXe siècle,

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

et fondateur de la sociologie
« compréhensive »

- a. Après Nietzsche : « conduites de vie »
et sociologie religieuse
- b. Après Marx : des causalités à plusieurs
sens
- c. Après Hegel : des « rationalisations »
dans divers secteurs de l'« activité
sociale » occidentale, mais
discontinues, et l'impossibilité
d'affirmer un sens de l'histoire

12. Séance de conclusion

Bibliographie

On pourra consulter les ouvrages généraux
suivants :

Raymond Aron, *Les Etapes de la pensée
sociologique*, 1967, Gallimard

Robert A. Nisbet, *La tradition sociologique*,
1966, PUF

S. Rials et Ph. Raynaud, *Dictionnaire de
philosophie politique*, PUF

E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel,
Dictionnaire des Œuvres politiques, PUF.

G. Muhlmann, E. Pisier, F. Châtelet et O.
Duhamel, *Histoire des idées politiques*, PUF

Ci-dessous, les références des œuvres
principales évoquées en cours et de travaux
qui leurs sont consacrés (des extraits seront
parfois distribués sous formes de
photocopies) :

Pierre Ansart, *Marx et l'anarchisme*, Paris,
PUF, 1969

Agnès Antoine, *L'Impensé de la démocratie :
Tocqueville, la citoyenneté et la religion*, Paris,
Fayard, 2003

Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain 1750-
1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir
spirituel laïque dans la France moderne* (1973)
et *Le Temps des prophètes* (1977), réédités
dans P. Bénichou, *Romantismes français I*,
Paris, Gallimard, « Quarto », 2004

François-René de Chateaubriand, *Le Génie du
christianisme* (1802), édition au choix

Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens
comparée à celle des Modernes* (1819), édition
au choix ; et *De la religion considérée dans sa
source, ses formes et ses développements*
(1824-1827), texte intégral présenté par
Tzvetan Todorov et Etienne Hofmann, Actes
Sud, 1999.

Charles Darwin, *L'Origine des espèces* (1859),
édition française au choix.

Gilles Deleuze, *Nietzsche et la philosophie*,
Paris, PUF, 1962

Emile Durkheim, *De la division du travail social*
(1893) ; *Les Règles de la méthode sociologique*
(1895) ; *Le Suicide* (1897) ; *Les Formes
élémentaires de la vie religieuse* (1912),
éditions contemporaines Paris, PUF, coll.
« Quadrige »

Ludwig Feuerbach, *L'Essence du christianisme*
(1841), trad. fr., Paris, Gallimard, coll. « Tel »

G.W.F. Hegel, *Phénoménologie de l'esprit*
(1807) et *Principes de la philosophie du droit*
(1820), éditions françaises au choix ; et *La
Raison dans l'histoire*, trad. fr., Paris, Plon,
1965

Stephen Holmes, *Benjamin Constant et la
genèse du libéralisme moderne* (1984), trad.
fr. O. Champeau, Paris, PUF, 1993

David Hume, *Enquête sur l'entendement
humain* (1748), édition française au choix.

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Emmanuel Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784), *Critique de la faculté de juger* (1790), éditions françaises au choix

Dominique Lecourt, *L'Amérique entre la Bible et Darwin*, Paris, PUF, 1992 et sa présentation de : *Charles Darwin. Origines - Lettres choisies 1828-1859*, Paris, Bayard, 2009

Karl Löwith, *De Hegel à Nietzsche* (1941), trad. fr. R. Laureillard, Paris, Gallimard, « Tel », 1969

Karl Löwith, *Max Weber et Karl Marx* (1932), trad. fr. M. Dautrey, Paris, Payot, 2009

Marx, *Philosophie*, textes traduits et édités par M. Rubel, Paris, Gallimard « Folio »

Friedrich Nietzsche, *Généalogie de la morale* (1887) *Le Cas Wagner* (1888), *L'Antéchrist* (1896), éditions françaises au choix

Claude-Henri de Saint-Simon, *La parabole suivi de Sur la querelle des abeilles et des frelons* (1819), présentation par Pierre Musso, éditions D'Ores et Déjà

Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 2 vol. (1835-1840), Paris, Garnier-Flammarion

Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1904-1905), trad. fr., Paris, Plon, 1964, coll. de poche Agora et nouvelle trad. J.-P. Grossein, Gallimard, « Tel » ; *Sociologie des religions*, trad. fr. J.-P. Grossein, Paris, Gallimard, « Tel » ; *Sociologie de la religion*, trad. Isabelle Kolakowski, Paris, Flammarion coll. « Champs » ; et *Le Savant et le Politique*, nouvelle trad. C. Colliot-Thélène, Paris, Editions La Découverte.

Guerre et paix : introduction aux études stratégiques (2041)

- Cloner le contenu

Code interne : 2041

Programme de cours :

(Février 2021)

Responsable : Monsieur le professeur Edouard JOLLY

Un auteur demeure incontournable dès lors qu'il est question de comprendre la guerre : Clausewitz. Reconnu comme ayant transformé cette compréhension à l'époque des guerres modernes, l'influence de son ouvrage *Vom Kriege* s'étend tout au long du 19^e siècle et se prolonge au cours du 20^e jusqu'à, aujourd'hui toujours, demeurer une référence dans les études stratégiques. Qu'il s'agisse de contester son héritage, de savoir si sa définition de la guerre doit être reformulée ou même abandonnée en raison des développements des pratiques guerrières contemporaines ou des technologies de guerre sans cesse évolutives, l'œuvre de Clausewitz permet d'interroger tant le rapport du politique à la guerre que de la guerre à la politique. En laissant à la paix le rôle d'une promesse finale, l'objectif de ce cours est de comprendre l'esprit de la guerre, à partir de philosophie politique, d'histoire militaire et essentiellement d'une lecture critique de l'œuvre clausewitzienne.

Plan des séances

I. L'esprit de la guerre et le problème de l'hostilité

II. Comprendre la violence

III. De la guerre au politique

IV. De la politique à la guerre

V. Stratégie, tactique, combat

VI. Insurrection et révolution

VII. Pacification et contre-insurrection

VIII. Guerre nucléaire et guerres du climat

2^{ème} année de Master

La fonction publique. Sociologie politique et réformes contemporaines (FONCT-PUB)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : (FONCT-PUB)

Programme de cours :

(Mars 2022)

Cet enseignement propose de réfléchir aux transformations de l'État à partir d'une sociologie des agents et des groupes professionnels qui l'incarnent, le reproduisent et le transforment au quotidien. A partir de la lecture de travaux de science politique et de sociologie, nous explorons la morphologie de la fonction publique et les pratiques de travail des fonctionnaires pour en souligner la diversité. Un intérêt particulier est porté aux transformations récentes, et aux problématiques d'ordre général qui trouvent régulièrement leur place dans le débat public : politisation, recrutement des fonctionnaires, remise en cause du statut, place des femmes, réformes organisationnelles, diffusion des outils gestionnaires, etc.

Master Relations internationales Parcours Relations internationales

1^{ère} année de Master

Guerre et paix : introduction aux études stratégiques (2041)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2041

Programme de cours :

(Février 2021)

Responsable : Monsieur le professeur Edouard JOLLY

Un auteur demeure incontournable dès lors qu'il est question de comprendre la guerre : Clausewitz. Reconnu comme ayant transformé cette compréhension à l'époque des guerres modernes, l'influence de son ouvrage Vom Kriege s'étend tout au long du 19^e siècle et se prolonge au cours du 20^e jusqu'à, aujourd'hui toujours, demeurer une référence dans les études stratégiques. Qu'il s'agisse de contester son héritage, de savoir si sa définition de la guerre doit être reformulée ou même abandonnée en raison des développements des pratiques guerrières contemporaines ou des technologies de guerre sans cesse évolutives, l'œuvre de Clausewitz permet d'interroger tant le rapport du politique à la guerre que de la guerre à la politique. En laissant à la paix le rôle d'une promesse finale, l'objectif de ce cours est de comprendre l'esprit de la guerre, à partir de philosophie politique, d'histoire militaire et essentiellement d'une lecture critique de l'œuvre clausewitzienne.

Plan des séances
I. L'esprit de la guerre et le problème de

l'hostilité

- II. Comprendre la violence
- III. De la guerre au politique
- IV. De la politique à la guerre
- V. Stratégie, tactique, combat
- VI. Insurrection et révolution
- VII. Pacification et contre-insurrection
- VIII. Guerre nucléaire et guerres du climat

Master Relations
internationales
Parcours Défense et
dynamiques
industrielles

1^{ère} année de Master

2^{ème} année de Master

Master Science politique

Parcours Études politiques

1^{ère} année de Master

Droit administratif comparé (2045)

- Cloner le contenu

Code interne : 2045

Responsable(s) :

- M. Maxime MAURY

Programme de cours :

(Mars 2022)

Résumé de cours –. Le cours de « Droit administratif comparé » s'adresse à des étudiants aux profils divers (publicistes, internationalistes, européenistes et politistes) qui n'ont pas tous pour spécialités le « droit administratif » et le « droit comparé ». C'est la raison pour laquelle le cours poursuit deux objectifs principaux : 1) présenter aux étudiants certains des systèmes les plus importants en « droit administratif » ; 2) présenter aux étudiants la discipline générale du « Droit comparé » à partir des enseignements tirés du « droit administratif ». Autrement dit, le cours se présente, à titre principal, comme un cours de « Droit administratif comparé » et, à titre secondaire, comme une introduction au « Droit comparé » (à la lumière du « droit administratif »).

C'est ainsi qu'à titre principal, le cours entend présenter aux étudiants un exposé des divers systèmes « administratifs » des pays européens en se concentrant, en particulier, sur les trois « groupes-souches » que sont le

droit administratif *français*, le droit administratif *allemand* et le « droit administratif » *anglais*. L'étude de ces trois systèmes a pour mérite d'offrir un panorama relativement complet des manières dont il est possible de régler, juridiquement, la question administrative (tout en permettant de faire des liens avec les systèmes administratifs des autres États européens qui ont pu subir l'influence, plus ou moins déterminante, de ces trois « groupes-souches »).

Pour ce faire, le cours se propose d'exposer les diverses facettes de ces « droits administratifs » en s'interrogeant, successivement, sur les aspects *structurels* (fondements, principes directeurs, institutions), sur les *activités administratives* principales (missions de service et missions de police), sur les principaux *actes administratifs* (unilatéraux et contractuels), sur les *moyens de l'administration* (matériels et humains), sur les *contrôles* de l'action administrative (par les autorités administratives et juridictionnelles), sur les *modèles de « justice administrative »* et sur les *grands contentieux* de l'administration (légalité et responsabilité).

Par ailleurs, ces divers enseignements sont mis en perspective avec des considérations historiques et systémiques. En effet, pour bien comprendre le visage actuel des différents « droits administratifs » étudiés, le cours se propose de les inscrire dans leurs histoires et dans leurs traditions juridiques respectives à travers une présentation préliminaire des grandes « familles » de droits européens (tradition romano-germanique et tradition de *Common law*).

Enfin, pour répondre à sa vocation d'*introduction au « Droit comparé »* (à la lumière du « droit administratif »), le cours se propose aussi d'esquisser les grandes questions théoriques, épistémologiques et méthodologiques du « Droit comparé » afin de les mettre à l'épreuve du « droit administratif ».

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Guerre et paix : introduction aux études stratégiques (2041)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2041

Programme de cours :

(Février 2021)

Responsable : Monsieur le professeur Edouard JOLLY

Un auteur demeure incontournable dès lors qu'il est question de comprendre la guerre : Clausewitz. Reconnu comme ayant transformé cette compréhension à l'époque des guerres modernes, l'influence de son ouvrage Vom Kriege s'étend tout au long du 19e siècle et se prolonge au cours du 20e jusqu'à, aujourd'hui toujours, demeurer une référence dans les études stratégiques. Qu'il s'agisse de contester son héritage, de savoir si sa définition de la guerre doit être reformulée ou même abandonnée en raison des développements des pratiques guerrières contemporaines ou des technologies de guerre sans cesse évolutives, l'œuvre de Clausewitz permet d'interroger tant le rapport du politique à la guerre que de la guerre à la politique. En laissant à la paix le rôle d'une promesse finale, l'objectif de ce cours est de comprendre l'esprit de la guerre, à partir de philosophie politique, d'histoire militaire et essentiellement d'une lecture critique de l'œuvre clausewitzienne.

Plan des séances

I. L'esprit de la guerre et le problème de l'hostilité

II. Comprendre la violence

III. De la guerre au politique

IV. De la politique à la guerre

V. Stratégie, tactique, combat

VI. Insurrection et révolution

VII. Pacification et contre-insurrection

VIII. Guerre nucléaire et guerres du climat

Philosophie politique 2 (2284)

- [Cloner le contenu](#)

Code interne : 2284

Responsable(s) :

- [Mme Géraldine MUHLMANN](#)

Programme de cours :

(Février 2022)

Master 1 de Science politique

Master 1 de Droit public

« Philosophie politique 2 » : Cours de Géraldine MUHLMANN

2e semestre, printemps 2022

Le XIXe siècle, siècle de crises dans la pensée

Plan du cours

1. A l'orée du XIXe siècle, après la Révolution française : une profonde crise du rationalisme

- a. Conservatismes et pensées contre-révolutionnaires
- b. « La révolution romantique » (Paul Bénichou)
- c. Le triomphe des « religions du cœur »

2. Certaines origines plus anciennes de la crise du rationalisme moderne

- a) Retour sur la crise sceptique déclenchée par David Hume

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

b) La réponse de Kant à Hume, et les pointillés que laisse derrière lui le kantisme

b) Durkheim : ce que la science finira par changer, ou la question des « cultes de l'avenir »

3. Le romantisme comme crise : désirs contradictoires, désaccords internes, enjeux politiques et religieux

a) Chateaubriand ou le romantisme serein (apparemment)

b) Benjamin Constant ou le romantisme tourmenté

4. Ce qui pourrait « retenir » l'âge démocratique : le regard de Tocqueville

a) Une critique libérale du règne de l'« égalité »

b) Des tonalités antimodernes beaucoup plus profondes (et beaucoup plus pessimistes aussi)

5. Rationalité et progrès : la ligne française

a) Condorcet, Saint-Simon, Auguste Comte : un progrès de la raison par « étapes » historiques

b) Rayonnements et échos dans l'Angleterre de John Stuart Mill, de Charles Darwin et de Herbert Spencer

6. Rationalité et progrès : la ligne française (suite), ou Durkheim à la fois comme aboutissement et comme nouveau départ

a) Durkheim : l'individualisme moderne sous conditions sociologiques

7. Rationalité et dialectique : la ligne allemande, ouverte par Hegel

a. Quelques repères dans la vie et l'œuvre de Hegel, enjeux du « système » hégélien

b. L'aliénation de l'individu moderne

c. Des points de débat qui diviseront ses disciples

8. Rationalité et dialectique : la ligne allemande (suite), ou les crises de l'après-Hegel

a. Les Jeunes-Hégéliens ou l'acception radicale de la dialectique : l'inconnu de l'histoire, mais une véritable confiance dans la raison

b. Feuerbach ou les « manques » de la théorie

c. L'entrée en crise du jeune Marx

9. La crise Marx

a. « Lutte de classes », « idéologie », « infrastructure/superstructure » : la raison comme problème

b. Les possibilités de la « théorie » quand c'est la « praxis » qui mène la danse

10. La crise Nietzsche

a. La généalogie des « conduites de vie » (ou « attitudes de vie », *Lebensführungen*)

b. Nietzsche inclassable et irrécupérable

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

11. Max Weber : réceptacle de toutes les crises de la pensée allemande du XIXe siècle, et fondateur de la sociologie « compréhensive »

- a. Après Nietzsche : « conduites de vie » et sociologie religieuse
- b. Après Marx : des causalités à plusieurs sens
- c. Après Hegel : des « rationalisations » dans divers secteurs de l'« activité sociale » occidentale, mais discontinues, et l'impossibilité d'affirmer un sens de l'histoire

12. Séance de conclusion

Bibliographie

On pourra consulter les ouvrages généraux suivants :

Raymond Aron, *Les Etapes de la pensée sociologique*, 1967, Gallimard

Robert A. Nisbet, *La tradition sociologique*, 1966, PUF

S. Rials et Ph. Raynaud, *Dictionnaire de philosophie politique*, PUF

E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, *Dictionnaire des Œuvres politiques*, PUF.

G. Muhlmann, E. Pisier, F. Châtelet et O. Duhamel, *Histoire des idées politiques*, PUF

Ci-dessous, les références des œuvres principales évoquées en cours et de travaux qui leurs sont consacrés (des extraits seront parfois distribués sous formes de photocopies) :

Pierre Ansart, *Marx et l'anarchisme*, Paris, PUF, 1969

Agnès Antoine, *L'Impensé de la démocratie : Tocqueville, la citoyenneté et la religion*, Paris, Fayard, 2003

Paul Bénichou, *Le Sacre de l'écrivain 1750-1830. Essai sur l'avènement d'un pouvoir spirituel laïque dans la France moderne* (1973) et *Le Temps des prophètes* (1977), réédités dans P. Bénichou, *Romantismes français I*, Paris, Gallimard, « Quarto », 2004

François-René de Chateaubriand, *Le Génie du christianisme* (1802), édition au choix

Benjamin Constant, *De la liberté des Anciens comparée à celle des Modernes* (1819), édition au choix ; et *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements* (1824-1827), texte intégral présenté par Tzvetan Todorov et Etienne Hofmann, Actes Sud, 1999.

Charles Darwin, *L'Origine des espèces* (1859), édition française au choix.

Gilles Deleuze, *Nietzsche et la philosophie*, Paris, PUF, 1962

Emile Durkheim, *De la division du travail social* (1893) ; *Les Règles de la méthode sociologique* (1895) ; *Le Suicide* (1897) ; *Les Formes élémentaires de la vie religieuse* (1912), éditions contemporaines Paris, PUF, coll. « Quadrige »

Ludwig Feuerbach, *L'Essence du christianisme* (1841), trad. fr., Paris, Gallimard, coll. « Tel »

G.W.F. Hegel, *Phénoménologie de l'esprit* (1807) et *Principes de la philosophie du droit* (1820), éditions françaises au choix ; et *La Raison dans l'histoire*, trad. fr., Paris, Plon, 1965

Stephen Holmes, *Benjamin Constant et la genèse du libéralisme moderne* (1984), trad. fr. O. Champeau, Paris, PUF, 1993

David Hume, *Enquête sur l'entendement humain* (1748), édition française au choix.

PROGRAMMES DE COURS 2021-2022

Emmanuel Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784), *Critique de la faculté de juger* (1790), éditions françaises au choix

Dominique Lecourt, *L'Amérique entre la Bible et Darwin*, Paris, PUF, 1992 et sa présentation de : *Charles Darwin. Origines - Lettres choisies 1828-1859*, Paris, Bayard, 2009

Karl Löwith, *De Hegel à Nietzsche* (1941), trad. fr. R. Laureillard, Paris, Gallimard, « Tel », 1969

Karl Löwith, *Max Weber et Karl Marx* (1932), trad. fr. M. Dautrey, Paris, Payot, 2009

Marx, *Philosophie*, textes traduits et édités par M. Rubel, Paris, Gallimard « Folio »

Friedrich Nietzsche, *Généalogie de la morale* (1887) *Le Cas Wagner* (1888), *L'Antéchrist* (1896), éditions françaises au choix

Claude-Henri de Saint-Simon, *La parabole suivi de Sur la querelle des abeilles et des frelons* (1819), présentation par Pierre Musso, éditions D'Ores et Déjà

Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 2 vol. (1835-1840), Paris, Garnier-Flammarion

Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1904-1905), trad. fr., Paris, Plon, 1964, coll. de poche Agora et nouvelle trad. J.-P. Grossein, Gallimard, « Tel » ; *Sociologie des religions*, trad. fr. J.-P. Grossein, Paris, Gallimard, « Tel » ; *Sociologie de la religion*, trad. Isabelle Kolakowski, Paris, Flammarion coll. « Champs » ; et *Le Savant et le Politique*, nouvelle trad. C. Colliot-Thélène, Paris, Editions La Découverte.

Politiques publiques (2280)

- Cloner le contenu

Code interne : 2280

Responsable(s) :

- Mme Natacha GALLY

Programme de cours :

(Février 2022)

Ce cours présente les principaux outils développés en science politique pour analyser l'action publique et ses transformations. L'analyse des politiques publiques, issues des *policy sciences* nées aux États-Unis au tournant du XIX^e siècle, s'est développée en France à partir des années 1980 en se revendiquant d'une approche sociologique visant à analyser l'« État au concret ». Saisi à travers les activités de formulation, de décision et de mise en œuvre des politiques publiques, l'État se donne en effet à voir non plus comme une institution abstraite et monolithique, mais comme un ensemble d'acteurs et d'organisations partiellement concurrents dont il s'agit alors de comprendre et d'expliquer les rationalités et les rapports de force. Au-delà du système politico-administratif, la prise en compte d'une variété d'acteurs privés – entreprises, groupes d'intérêts, associations - qui interviennent dans la fabrique de l'action publique éclaire sous un angle nouveau les rapports entre l'État et la société dans son ensemble.

2^{ème} année de Master

Théories contemporaines de la démocratie (THEO-CONT)

- Cloner le contenu

Responsable(s) :

- Mme Élodie DJORDJEVIC-LABBAL

Programme de cours :

(Février 2022)

*« Les théories de la démocratie délibérative :
examen et perspectives critiques »*

Consacré cette année aux théories de la démocratie délibérative, ce cours vise à examiner et à mettre à l'épreuve la consistance, la solidité et la pertinence de la démocratie délibérative et du « tournant délibératif » pris par les théories de la démocratie dans les années 1980, en analysant la genèse et les fondements, en étudiant plusieurs des principaux débats et clivages internes que les théories (résolument plurielles) de la démocratie délibérative ont connus et connaissent, et en évaluant la solidité des réponses qu'elles sont susceptibles d'apporter aux objections – parfois radicales – qui leur sont faites, tant dans leur prétention à affronter à nouveaux frais et à constituer une réponse à la question de la légitimité politique que s'agissant des conditions théoriques et pratiques de leur mise en œuvre. Ce sera ainsi l'occasion de s'interroger sur la nature de la décision politique et ses conditions d'émergence, sur les rapports entre opinion et volonté que la politique conduit à nouer, sur les possibles connivences et tensions entre délibération, représentation et participation, sur les réquisits de la légitimité et de l'effectivité démocratiques.